

Structure du fichier

Un fichier peut contenir un ou plusieurs relevés de virements France rejetés.

Un relevé de **virements France rejetés** est un ensemble d'opérations au débit d'un même compte.

Il est décrit par des enregistrements d'une longueur fixe de 240 caractères :

- Un enregistrement Emetteur (Type 31) ;
- Un enregistrement Détail par virement rejeté (Type 34) ;
- Un enregistrement Total (Type 39).

Enregistrement Emetteur Type 31

Zone	Donnée	Début	Longueur	Format	Caractéristiques
1	Code enregistrement	1	2	N	Valeur constante : 31
2	Numéro d'enregistrement	3	6	N	Numéro de l'enregistrement précédent incrémenté de 1
3	Code opération	9	2	AN	Valeur constante : 21
4	Date de création du fichier	11	6	N	Format : JJMAAA
5	Indice monnaie	17	1	A	Valeur constante : E
6	Zone réservée	18	4		
7	Code banque	22	5	N	Valeur constante : 30002
8	Code guichet	27	5	N	
9	Numéro de compte	32	11	AN	
10	Nom	43	24	AN	
11	Zone réservée	67	11		
12	Code banque	78	5	N	
13	Code guichet	83	5	N	
14	Numéro de compte	88	11	AN	
15	Nom	99	24	AN	
16	Code centre de traitement	123	6	AN	
17	Zone réservée	129	112		

Format : N - Numérique ; AN - Alphanumérique ; A - Alphabétique

Enregistrement Détail Type 34

Zone	Donnée	Début	Longueur	Format	Caractéristiques
1	Code enregistrement	1	2	N	Valeur constante : 34
2	Numéro d'enregistrement	3	6	N	Numéro de l'enregistrement précédent incrémenté de 1
3	Code opération	9	2	N	Valeur constante : 21
4	Date de règlement	11	6	N	Format : JJMMAA
5	Indice monnaie	17	1	AN	
6	Zone réservée	18	4		
7	Code établissement	22	5	N	Valeur constante : 30002
8	Code guichet	27	5	N	
9	Numéro de compte	32	11	AN	
10	Nom	43	24	AN	
11	Zone réservée	67	11		
12	Code établissement du bénéficiaire	78	5	AN	
13	Code guichet du bénéficiaire	83	5	AN	
14	Numéro de compte du bénéficiaire	88	11	AN	
15	Nom du bénéficiaire	99	24	AN	
16	Référence de la banque émettrice du rejet	123	6	AN	
17	Libellé abrégé de domiciliation	129	24	AN	Cf. Particularité
18	Libellé 1	153	31	AN	
19	Libellé 2	184	31	AN	
20	Date de règlement initiale	215	6	N	Format : JJMMAA
21	Référence de l'émetteur du virement	221	6	AN	
22	Code motif du rejet	227	2	AN	Cf. Table des codes rejets Virements
23	Montant de l'opération	229	12	N	Montant en centimes complété par des zéros à gauche

Format : N - Numérique ; AN - Alphanumérique

Particularités

17 : Nom de l'agence bancaire. Lorsque le bénéficiaire du virement est un non-résident, les 4 derniers caractères de la zone contiennent respectivement : le code nature du virement (1 caractère) et le code pays de résidence (3 caractères)

Enregistrement Total Type 39

Zone	Donnée	Début	Longueur	Format	Caractéristiques
1	Code enregistrement	1	2	N	Valeur constante : 39
2	Numéro d'enregistrement	3	6	N	Numéro de l'enregistrement précédent incrémenté de 1
3	Code opération	9	2	AN	Valeur constante : 21
4	Date de création du fichier	11	6	N	Format : JJMMAA
5	Zone réservée	17	5		
6	Code banque	22	5	N	Valeur constante : 30002
7	Code guichet	27	5	N	
8	Numéro de compte	32	11	AN	
9	Nom	43	24	AN	
10	Zone réservée	67	11		
11	Code banque	78	5	N	
12	Code guichet	83	5	N	
13	Numéro de compte	88	11	AN	
14	Nom	99	24	AN	
15	Code centre de traitement	123	6	AN	
16	Zone réservée	129	100		
17	Montant total	229	12		Montant en centimes complété par des zéros à gauche

Format : N - Numérique ; AN - Alphanumérique

Table des codes rejets Virements

Code	Libellé	Règle
12	COORD. BANC. INEXPLOIT.	Les coordonnées bancaires du destinataire (code établissement, code guichet ou numéro de compte) ne sont pas reconnues par la banque domiciliaire
14	CPTÉ SOLDE CLOTURE VIRE	Le client a soldé son compte ou bien le compte a été clôturé, transféré dans un autre guichet de la banque ou du groupe
16	DESTINATAIRE NON RECONNU	Le nom du destinataire n'est pas précisé ou ne correspond pas aux coordonnées bancaires
18	EMETTEUR NON RECONNU	Emetteur non précisé ou non identifiable
34	OPPOSITION SUR COMPTE	Compte frappé d'opposition ou compte bloqué
35	TITULAIRE DECEDE	Titulaire du compte décédé
71	RECU A TORT / DEJA REGLE	Opération reçue à tort
76	RECLAMATION TARDIVE	Réclamation tardive de l'émetteur
88	BANQUE HORS ECHANGES	La banque qui assurait les échanges ou la banque domiciliaire ne participe plus aux échanges